

PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS de la municipalité de Saint-Édouard 2018-2028



Novembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

MOT de Monsieur le MAIRE, RONALD LÉCUYER	3
1. Introduction	4
1.1. Définition du mandat	4
1.2. Objectif du Plan directeur	4
1.3. Démarche	4
1.4. Présentation sommaire des documents d’encadrement et de référence	5
2. Portrait du milieu	5
2.1. Profil territorial	5
2.1.1. Le territoire à l’étude	5
2.1.2. Portrait socio-démographique	6
2.1.3. Synthèse/faits saillants	7
2.2. La situation des parcs et des espaces verts	7
2.2.1. Plan d’ensemble de la localisation des parcs	7
2.2.2. Situation de Saint-Édouard au regard des normes actuelles	9
2.2.3. Rayons de desserte	10
2.2.4. Analyse qualitative des parcs existants (forces-faiblesses/contraintes-potentiel)	12
2.2.5. Besoins et préoccupations exprimés par la population	14
2.2.6. Synthèse	15
3. Principes de bonnes pratiques	16
3.1. Favoriser le pont entre les générations	16
3.2. Assurer la sécurité des usagers	17
3.3. Favoriser le confort et la détente par la qualité esthétique des lieux	18
3.4. Assurer une activité sur 4 saisons	18
3.5. Mettre les parcs et espaces verts en réseau	19
4. Énoncé de vision appuyé sur les valeurs collectives (projection idéalisée d’un futur rêvé)	21
5. Plan d’aménagement – horizon 2028	23
5.1. Orientations générales pour l’aménagement des parcs et espaces verts à Saint-Édouard (en réponse à la problématique, à la vision idéalisée basée sur les préoccupations du milieu et ancrées aux principes de bonnes pratiques énoncées)	23

5.2. Parc Sénécal	23
5.2.1. Vocation	23
5.2.2. Aménagements prévus	23
5.2.2.1. Photos d'inspiration	24
5.2.2.2. Plans d'aménagement (2D et 3D)	26
5.2.3. Offre d'activités et d'animation potentielle en fonction des 4 saisons	29
5.3. Parc des Loisirs	29
5.3.1. Vocation	29
5.3.2. Aménagements réalisés	29
5.3.2.1. Plans d'aménagement et photos (2D et 3D)	30
5.3.3. Offre d'activités et d'animation potentielle en fonction des 4 saisons	32
5.4. Parc de la Fabrique	32
5.4.1. Vocation	32
5.4.2. Aménagements prévus	32
5.4.2.1. Photos d'inspiration	32
5.4.2.2. Plans d'aménagement (2D et 3D)	36
5.4.3. Offre d'activités et d'animation potentielle en fonction des 4 saisons	40
5.5. Parc Derome	40
5.5.1. Vocation	40
5.5.2. Aménagements réalisés	40
5.5.2.1. Plans d'aménagement (2D et 3D)	41
5.5.3. Offre d'activités et d'animation potentielle en fonction des 4 saisons	43
5.6. Parc de la rue du Parc	43
5.6.1. Vocation	43
5.6.2. Aménagements prévus	43
5.6.2.1. Photos d'inspiration	43
5.6.2.2. Plans d'aménagement (2D et 3D)	44
5.6.3. Offre d'activités et d'animation potentielle en fonction des 4 saisons	46
5.7. Parc de la Rue Thibert	46
5.7.1. Vocation	46
5.7.2. Aménagements prévus	46
5.7.2.1. Photos d'inspiration	46
5.7.2.2. Plans d'aménagement (2D et 3D)	47
5.7.3. Offre d'activités et d'animation potentielle en fonction des 4 saisons	49
5.8. Projet de corridor actif pour relier les parcs et espaces verts	50
5.9. Proposition de parcours balisé de 2,5 km	51
6. Conclusion	53
7. Bibliographie	54

MOT DE MONSIEUR LE MAIRE, Ronald Lécuyer



Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le *Plan directeur des parcs de Saint-Édouard*. Issu de la démarche de la *Politique familiale et des aînés*, le Plan directeur des parcs permet de dresser un état des lieux en plus de définir et de prioriser les actions à mettre en œuvre. Le processus de réflexion et d'élaboration s'est étalé sur une période de près d'un an. Dans un souci de saine gestion et d'amélioration continue, la municipalité de Saint-Édouard désirait se doter d'un outil de planification qui lui permettrait de coordonner efficacement le développement et l'entretien des parcs et espaces verts publics situés sur son territoire.

À partir de maintenant, nous avons la responsabilité collective d'assurer la mise en œuvre de son développement. En adoptant celui-ci, le Conseil municipal s'engage fermement à ce que notre Municipalité enracine durablement le principe du « **penser et agir famille et aîné** » dans sa communauté. Nous vous invitons à adopter cette philosophie afin que Saint-Édouard devienne la plus agréable qui soit pour les familles et les aînés. Dorénavant, ce document guidera les projets et les décisions de votre Conseil municipal.

Ronald Lécuyer
Maire

A handwritten signature in blue ink that reads "Ronald Lécuyer". The signature is written in a cursive, flowing style. It is enclosed within a faint, light blue rectangular border.

1. INTRODUCTION

1.1 Définition du mandat

En juillet 2017, La municipalité de Saint-Édouard a confié le mandat à Loisir et Sport Montérégie (LSM) de réaliser son premier Plan directeur des parcs et espaces verts. LSM est fier de s'associer à la municipalité de Saint-Édouard pour la réalisation de ce Plan directeur.

Le Plan directeur est un outil de planification et d'aide à la prise de décision. Il dresse un portrait de la situation actuelle, établit les lignes directrices et formule des propositions qui permettront d'orienter le développement des espaces verts et espaces récréatifs de la municipalité.

1.2 Objectif du Plan directeur

L'objectif visé par ce Plan directeur est de doter la municipalité de Saint-Édouard d'une meilleure connaissance de ses enjeux d'aménagement en termes de parcs et d'espaces verts, de même qu'une vision du développement de ces espaces sur un horizon de 10 ans. Cet outil vise également à proposer des interventions concrètes qui assureront une réponse adéquate aux besoins actuels et projetés de la population. Enfin, il vise à outiller les décideurs de la municipalité dans la gestion de ces espaces en s'appuyant sur des principes de bonnes pratiques et sur un souci de cohérence avec la vision, les attentes et les préoccupations de la municipalité et de ses citoyens.

1.3 Démarche

Ce Plan directeur s'ancre aux tendances actuelles en termes de bonnes pratiques d'aménagement des parcs et espaces verts et s'inspire des meilleurs exemples de plans directeurs réalisés récemment en Montérégie. Une analyse minutieuse des forces et des faiblesses de chacun de ces parcs existants et projetés a été faite et des recommandations ont été émises en fonction du contexte particulier de Saint-Édouard et des volontés exprimées. Le Plan directeur propose ainsi une stratégie globale d'intervention.

Un comité consultatif composé des élus municipaux, du directeur général, du directeur général adjoint et de la coordonnatrice en loisirs de Saint-Édouard a été mis en place afin de piloter le projet et de valider le travail avancé par Loisir et Sport Montérégie. Ce comité s'est entre autres penché sur la question des besoins de la population, des lignes directrices et des propositions d'aménagement émises. Deux rencontres ont eu lieu, en mars et en juillet 2018, afin d'établir un consensus sur ces sujets. Un comité de suivi devra être mis en place suite à l'adoption du plan directeur afin de mettre en œuvre les actions du plan et superviser l'exécution des travaux en régie municipale.

Au besoin, des consultations publiques pourront avoir lieu après l'adoption du plan directeur afin de valider son adhésion auprès de la population et d'établir la stratégie d'intervention. Un effort de réflexion sera en effet nécessaire afin de préciser les étapes et l'échéancier de travail en fonction des besoins prioritaires des citoyens et des ressources disponibles. La priorisation des actions permettra aux membres du comité de suivi et aux élus d'établir une stratégie de financement efficace et appropriée en fonction des ressources disponibles et des opportunités de financement et de subventions.

Aucune consultation publique n’a été réalisée dans la cadre spécifique de ce Plan directeur. Au moment de l’octroi du mandat concernant sa réalisation, la municipalité de Saint-Édouard venait de terminer un vaste processus de consultation publique avec ses citoyens au sujet de sa Politique familiale et des aînés 2018-2022. Les préoccupations et les souhaits exprimés par la population dans le cadre de cette politique ont été pris en compte. En outre, cette politique ainsi que le plan d’action qui l’accompagne sont considérés comme des documents phares de la démarche associée au Plan directeur des parcs et espaces verts. À bien des égards, ils en constituent les assises.

1.4 Présentation sommaire des documents-cadres et de référence

La Politique familiale et des aînés, adoptée en 2018, est un guide de référence auquel les élus, les fonctionnaires, les citoyens et tous les acteurs de la municipalité peuvent se référer afin de toujours avoir le réflexe de «penser et agir familles et aînés» dans la réalisation de nouveaux projets ou encore dans des processus visant la résolution de problèmes ou l’amélioration d’une situation.

Le plan d’action découlant de cette politique propose 54 objectifs. Ces objectifs sont liés à des résultats attendus et des actions concrètes pour lesquelles on a identifié les responsables et les partenaires de même que les coûts projetés et les échéanciers.

Dès le départ, ces documents ont servi d’assise à la réflexion et ont guidé les propositions d’aménagements contenues dans ce Plan directeur. Les aménagements proposés sont également inspirés des meilleures pratiques actuelles en aménagement.

2. PORTRAIT DU MILIEU

2.1 Portrait territorial

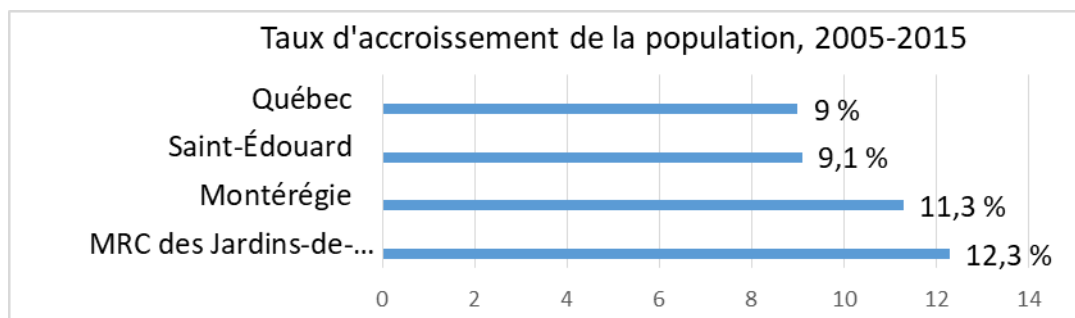
2.1.1 Le territoire à l’étude

Saint-Édouard est une municipalité située dans le secteur ouest de la Montérégie, plus précisément au sein de la MRC des Jardins-de-Napierville. Cette dernière est située à quelques kilomètres au sud de Montréal et s’étend jusqu’à la frontière avec les États-Unis. La limite nord de la MRC touche au territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La municipalité Saint-Édouard fait partie de la circonscription électorale de Châteauguay-Lacolle au palier fédéral et de Huntingdon au palier provincial. La superficie du territoire est de 53 kilomètres carrés. La densité de population : 24,8 habitants par kilomètre carré.

La municipalité de Saint-Édouard possède une longue tradition agricole. Les cultures y sont diversifiées, mais celle de la pomme de terre y réussit particulièrement bien. De plus, l’industrie laitière y est fortement représentée, ainsi que des industries spécialisées dans l’élevage et la commercialisation des caillies. Les résidents de Saint-Édouard sont reconnus pour s’impliquer dans leur milieu communautaire.

2.1.2 Portrait socio démographique¹

La municipalité de Saint-Édouard comptait 1 354 habitants en 2017. Le poids démographique de la municipalité dans la MRC est de 4,8 %. La municipalité de Saint-Édouard est en croissance. Le tableau ci-dessous illustre son passage de 1 205 à 1 315 habitants entre 2005 et 2015, une augmentation de 9,1 % en 10 ans. En comparaison, la MRC a augmenté sa population de 12,3 % pour la même période.



Le tableau concernant le taux d'accroissement de la population selon l'âge ci-dessous démontre que la population âgée de 55 ans et plus est celle qui a connu l'accroissement le plus important au cours des dix dernières années. En effet, les populations de 55 à 64 ans, de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans et de 85 ans et plus se sont accrues de 46,2 %, 46,7 %, 33,3 % et 50,0 % entre 2005 et 2015. À noter cependant que la population âgée de 0 à 4 ans a également connu un accroissement important, soit de 53,8 %. Les personnes de 65 ans et plus représentent 14 % de la population de Saint-Édouard. Malgré tout, la population de Saint-Édouard est généralement vieillissante.

Taux d'accroissement de la population selon l'âge²

Âge	Population totale		Taux d'accroissement (%) 2005-2015 ¹
	2005	2015 ¹	
0 à 4 ans	65	100	53,8
5 à 14 ans	165	150	-9,1
15 à 24 ans	135	145	7,4
25 à 34 ans	180	195	8,3
35 à 44 ans	190	170	-10,5
45 à 54 ans	210	180	-14,3
55 à 64 ans	130	190	46,2
65 à 74 ans	75	110	46,7
75 à 84 ans	45	60	33,3
85 ans et plus	10	15	50,0
Total	1 205	1 315	9,1

¹ Données provenant de la Politique familiale et des aînés de la MRC des Jardins De Napierville, 2017

² Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. Boulais, Julie. Septembre 2016. Profil thématique : profil démographique et socioéconomique de la population de Saint-Édouard.

Afin de proposer des aménagements adaptés à la réalité de St-Édouard, il est clair que l'ensemble de ces données concernant la croissance populationnelle sont également à prendre en considération dans la planification des infrastructures sportives et récréatives des parcs et espaces verts de manière à proposer des aménagements en phases avec cette réalité. Notons, également que le vieillissement de la population a été identifié comme l'une des dix priorités de la Politique de développement social de la MRC Les Jardins-de-Napierville. Une attention particulière doit donc être portée aux besoins des aînés en termes d'infrastructures sportives et récréatives dans les parcs et espaces verts.

Autres éléments à prendre en considération³

- On assiste à un exode des jeunes. Les raisons évoquées étant la poursuite des études et le peu d'emplois dans leur domaine.
- De façon générale, on déplore l'absence de liens entre les jeunes et les aînés.
- On déplore l'isolement chez certaines personnes démunies et chez les aînés.
- Les jeunes manquent d'encadrement et d'activités⁴.

2.1.3 Synthèse/ faits saillants

Au regard de l'ensemble des constats, il est important que les aménagements proposés dans le plan directeur soient favorables à la vie collective et à la création de lien social entre les différents groupes de la population. Il est également important que les aménagements participent au caractère attractif de la municipalité afin d'attirer et de retenir la population plus jeune ainsi que les familles.

2.2 La situation des parcs et des espaces verts

2.2.1. Plan d'ensemble de la localisation des parcs

Voir plan à la page suivante.

³ CLD des Jardins-de-Napierville. Politique de développement social des Jardins-de-Napierville

⁴ CLD des Jardins-de-Napierville. Politique de développement social des Jardins-de-Napierville



2.2.2 Situation de Saint-Édouard au regard des normes actuelles

Les typologies des parcs généralement reconnues au Québec comme échelle d'évaluation et de classification des parcs municipaux sont décrites de la façon suivante :

Le parc municipal, qui a une superficie de plus de 50 000 m² est conçu pour répondre aux besoins de tous les citoyens d'une municipalité. C'est un parc d'envergure où le cadre paysager est important et il est pourvu d'équipements spécialisés et polyvalents. Son rayon de desserte est le territoire de la municipalité, c'est-à-dire qu'il doit être un lieu d'accès facile pour tous les habitants de la municipalité. Idéalement, ce parc est mis en réseau avec les autres espaces verts et récréatifs de la municipalité.

Le **parc de secteur ou de quartier**, qui a une superficie de plus de 15 000 m² répond à des besoins plus larges et cible la population d'un quartier spécifique. Il répond aux besoins récréatifs, d'ornementation, sportifs et de détente du quartier. Il présente des espaces de jeu spécifiques pour la petite enfance (0-5 ans) et les enfants-préados (5-12 ans), ainsi que certains équipements ou zones pouvant servir à plusieurs groupes d'âge, par exemple les zones d'éléments naturels, de jeu calme et de rencontre, et de sable. Son rayon de desserte peut aller jusqu'à 1,5 km, soit à distance de marche ou de court trajet en vélo. Ce parc devrait être accessible facilement depuis des lieux publics comme les écoles, les centres communautaires et les installations sportives.

Le **parc de voisinage** est un parc d'une superficie variant de 3 000 m² à 10 000 m², la moyenne étant de 5 000 m². Ce type de parc est destiné aux habitants résidant à proximité et il répond à des besoins de proximité. Il est pourvu d'équipements permettant le jeu et la détente. Il favorise les rencontres de voisinage et les loisirs non structurés. Le parc de voisinage devrait être accessible à un environnement plus grand que sa superficie. On parle d'un rayon d'accessibilité allant jusqu'à 800 mètres, la moyenne étant habituellement de 400 mètres. Il est accessible à distance de marche et il devrait être visible depuis les rues avoisinantes.

L'**îlot de verdure**, de taille variable, a principalement une fonction d'ornementation, de détente et de naturalisation des quartiers. Il peut être un lieu de passage, un boisé naturel ou simplement un espace vert sans mobilier ou aménagement construit. Il ne possède pas de vocation récréative, mais peut être utilisé de manière informelle comme une aire de jeu libre. On y retrouve généralement des aménagements paysagers, bancs, paniers à rebuts, tables à pique-nique, abris et aires de jeu libre. On parle d'un rayon d'accessibilité allant jusqu'à 800 mètres, la moyenne étant habituellement de 400 mètres.

Selon les normes sur la récréation et les parcs, un objectif normatif de 2.5 ha (25 000 m²) de parc/1 000 habitants (ou 25 000 à 40 000 m² par 1 000 habitants) devrait être atteint. La superficie des 6 parcs de Saint-Édouard comprend :

Parc des Loisirs: 98 500 pi² (9 150 m²) = 0.92 ha

Parc Sénécal: 91 800 pi² (8529 m²) = 0.85 ha

Parc de la Fabrique: 23 200 pi² (2 155 m²) = 0.22 ha

Parc Derome: 19 197 pi² (1783 m²) = 0.18 ha

Parc rue du Parc: 11 345 pi² (1054 m²) = 0.11 ha

Parc Thibert: 6 285 pi² (584 m²) = 0.06 ha

Au total, la municipalité de Saint-Édouard possède 2.35 hectares pour 1 354 habitants (23 255 mètres carrés). Ce ratio se situe un peu en dessous de la norme de 2.5 ha / 1 000 habitants. De plus, au regard de la typologie préalablement présentée, aucun des parcs ne serait assez grand pour être considéré comme un parc municipal, ni même un parc de quartier.

Il est certes important de situer St-Édouard au regard des normes actuelles, mais nous ne pouvons appliquer « telle quelle » la typologie présentée qui établit en grande partie sa hiérarchie au regard de la superficie. Ce critère de classement ne semble pas adéquat pour les petits milieux. Notre analyse se base donc davantage sur les critères de localisation et d'accessibilité que la typologie fait également valoir.

Dans cette perspective, le parc des Loisirs et le parc Sénécal qui sont les plus grands de la municipalité sont considérés comme deux parcs de quartier en raison de leur vocation et de la présence d'équipements récréatifs. Les quatre autres parcs sont considérés comme des îlots de verdure dont la vocation principale est la détente et le jeu libre.

2.2.3 Rayons de desserte

La typologie présentée met également de l'avant l'élément fondamental du rayon de desserte ou d'accessibilité. Est-ce que les parcs sont disposés sur le territoire de façon à le couvrir en entier? Le citoyen peut-il se rendre à au moins un des parcs de sa municipalité à pied ou à vélo en effectuant au maximum 1,5 km de distance ? Est-ce qu'il y a des zones non couvertes par le rayon d'accessibilité des parcs?

Idéalement, les rayons de desserte de chacun des parcs se croisent ou se chevauchent. C'est le cas à Saint-Édouard, comme on peut le constater sur la carte présentée à la page suivante. Cette carte a été réalisée avec l'outil Parc-o-mètre. Un rayon de desserte de 1.5 km a été attribué aux parcs de quartier (grandes bulles roses) et un rayon de desserte de 400 m a été attribué aux îlots de verdure (petites bulles grisées). Au regard de cette représentation, on peut affirmer que tous les citoyens du noyau villageois de Saint-Édouard sont bien desservis par l'ensemble des parcs et espaces verts de leur municipalité.

Il est évidemment difficile d'offrir un aussi bon niveau de couverture à l'extérieur du noyau villageois. Cependant, la population établie en dehors de ce noyau ne doit pas être laissée pour compte. Il est important de prévoir les aménagements nécessaires afin que le parcours à vélo menant aux différents parcs soit sécuritaire pour les résidents situés à l'extérieur du village.

Carte des rayons de desserte des parcs de Saint-Édouard



2.2.4 Analyse qualitative des parcs existants (forces-faiblesse/contraintes-potentiel)

PARC DES LOISIRS (SUPERFICIE : 9 150 M²)

Description du parc :

Le Parc des loisirs, qui est situé sur un terrain appartenant au comité des loisirs et non à la municipalité est central au village, adjacent à l'école primaire et équipé pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents. Il s'agit d'un parc bien vivant, utilisé et animé entre autres par le camp de jour en été. Il s'agit du plus grand parc de la municipalité, ce qui en fait un parc de quartier vu sa diversité d'équipements.

Équipements actuels :

- Terrain de balle sur lequel sont aménagés des terrains de pratique de soccer;
- Patinoire multifonctionnelle 4 saisons avec surface de Dek hockey;
- Appareils de jeu pour enfants de tous âges;
- Mobilier urbain;
- Bâtiment de service (chalet des patineurs).

Forces :

- Très accessible, au centre du village, adjacent à l'école;
- Usage polyvalent (un équipement 4 saisons);
- Terrains sportifs éclairés (patinoire et terrain de balle/soccer);
- Aire de jeu pour enfants sécuritaire et clôturée.

Faiblesses :

- Améliorer l'esthétisme, le design paysager;
- Améliorer le plan d'ensemble, l'unité et les liens entre les équipements (piétons ou cyclistes, sentier asphalté ou en criblure de pierre);
- Améliorer la signalisation pour se rendre au parc;
- Le bâtiment de service n'est pas accessible en toute saison et a des heures d'ouverture limitées. Idéalement, il proposerait des heures d'ouvertures prolongées en soirée et les fins de semaine (avec ou sans surveillance).

PARC DEROME (SUPERFICIE : 1 783 M²)

Description du parc :

Ce parc était jusqu'à l'été 2018, un simple espace vert avec des tables à pique-niques sous abris couverts. Deux balançoires parents-enfants y ont été ajoutées à l'été 2018, ainsi que des barres fixes d'exercices pour adultes. Le potentiel de ce parc est très intéressant.

Équipements actuels :

- Balançoires parents-enfants;
- Stations d'exercices pour adultes, bancs avec panneaux d'exercices proposés;
- Sentier de marche ou de course;
- Aire de pique-nique;
- Balançoire coulissante adaptée.

Forces :

- Très accessible, au centre du village par la rue Principale;
- Situé dans un quartier assez récent constitué de plusieurs familles;
- En face d'un CPE.

Faiblesses :

- Très petit parc;
- L'intersection de la rue Derome et de la rue principale n'est pas sécurisée pour permettre aux enfants de s'y rendre seuls à pied ou à vélo.

Les 4 prochains parcs ne sont pas encore aménagés, c'est pourquoi nous analyserons leur potentiel de développement et d'aménagement et les contraintes de leur environnement, plutôt que leurs forces et leurs faiblesses :

PARC DE LA FABRIQUE (SUPERFICIE : 2 155 M²)**Potentiels pour le développement et l'aménagement:**

- Grands arbres matures sur place;
- Déjà utilisé naturellement par les cyclistes et cyclotouristes;
- Au centre du village;
- Témoin du patrimoine religieux et historique de Saint-Édouard.

Contraintes pour le développement et l'aménagement:

- Ce parc n'est pas la propriété de la municipalité, mais de la Fabrique pour le moment. L'achat et l'aménagement de ce parc sont incertains;
- Circulation rapide sur la rue Principale en façade du parc (enjeu de sécurité).

PARC SÉNÉCAL (SUPERFICIE : 8 529 M²)**Potentiels pour le développement et l'aménagement:**

- Situé au cœur du développement domiciliaire projeté;
- Bénéficie d'un grand terrain plat, vierge et calme;
- Suffisamment d'espace pour aménager des terrains sportifs;
- Éloigné des axes de circulation rapide;
- Aucun voisin à l'arrière du parc ni du côté sud du parc (terrain adjacent appartenant à la municipalité).

Contraintes pour le développement et l'aménagement:

- Proximité des bassins de rétention;
- Possibilité d'inondation ou de refoulement d'égouts;
- Rien de confirmé pour le moment pour le projet domiciliaire (en attente de permis).

PARC DE LA RUE DU PARC (SUPERFICIE : 1 054 M²)**Potentiels pour le développement et l'aménagement:**

- Proximité de l'école et du centre du village;
- Dans un quartier sécuritaire et les rues éclairées par des lampadaires modernes.

Contraintes pour le développement et l'aménagement:

- Très petite superficie rendant impossible l'implantation de terrains sportifs.

PARC DE LA RUE THIBERT (SUPERFICIE : 584 M²)

Potentiels pour le développement et l'aménagement:

- Situé dans un secteur résidentiel légèrement éloigné du centre du village et éloigné des axes de circulation rapide;
- Tranquillité;
- Pourrait devenir un lieu de rassemblement naturel pour les résidents de ce secteur et les enfants qui y habitent.

Contraintes pour le développement et l'aménagement:

- Très petite superficie et configuration en triangle rendant impossible l'implantation de terrains sportifs.

2.2.5 Besoins exprimés par la population

Dans le plan d'action 2018-2022 de la Politique familiale et des aînés de Saint-Édouard, on retrouve 11 actions qui touchent à l'aménagement des parcs municipaux et qui sont liées à 6 objectifs de la politique.

Rappelons que ces actions et ces objectifs découlent des consultations de la population réalisées à l'automne 2016, soit l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble de la population afin de cerner les besoins et les services souhaités (63 répondants) et une consultation publique afin de réfléchir aux besoins identifiés et à des pistes d'action potentielles (près de 30 participants).

Les actions identifiées dans cette politique qui ont influencé le comité consultatif de ce Plan directeur dans les choix d'aménagements dans les parcs projetés sont :

- En lien avec l'objectif «Embellir la municipalité» :
 - Créer un comité d'embellissement;
 - Mettre sur pied un programme d'embellissement (incluant l'aménagement paysager et la décoration);
 - Sensibiliser périodiquement les usagers des parcs et autres espaces publics à la nécessité du respect de ces lieux.
- En lien avec l'objectif «Maximiser l'utilisation des terrains municipaux» :
 - Aménager des aires de repos, notamment à l'église (gloriettes, bancs, etc.).
- En lien avec l'objectif « Encourager le transport actif» :
 - Réaliser un plan de mobilité active.
- En lien avec l'objectif «Favoriser l'activité physique» :
 - Installer des affiches de parcours ludiques et circuits d'entraînements.
- En lien avec l'objectif «Organiser des activités ludiques (ponctuellement)» :
 - Tenir des événements rassembleurs (beach party, fête des voisins, Fête nationale)

- En lien avec l'objectif «Aménager des infrastructures pour les jeunes» :

- Mettre en place un skatepark;
- Mettre en place une surface multisports;
- Mettre en place une butte à neige;
- Installer une balançoire parent-enfants.

2.2.6 Synthèse

De manière générale, le territoire de Saint-Édouard est en mesure d'offrir dans le futur des parcs et des espaces verts de qualité et en quantité suffisante. La superficie dédiée aux parcs et aux espaces verts est plutôt adéquate au regard du nombre d'habitants. La localisation de ces espaces assure une accessibilité à pied ou à vélo très satisfaisante. La qualité de la végétation qu'on y retrouve est également à souligner à titre de grand potentiel d'aménagement, cela malgré le fait que plusieurs parcs soient de petite taille et que les aménagements actuels présentent certaines lacunes.

Les tendances du développement démographique (population vieillissante, croissance du nombre de très jeunes enfants, faible rétention des jeunes et des familles) et les enjeux qu'elles suscitent au regard des services publics et de la vie collective sont importants à prendre en compte. À tous égards, ce Plan directeur a pour objectif de constituer une réponse adéquate aux besoins actuels et futurs de la municipalité en termes de parcs et d'espaces verts, mais il a également l'ambition de constituer un levier pour le développement de sa communauté.

Forces :

- Le noyau résidentiel dense qui permet de se rendre d'un parc à l'autre à pied ou à vélo;
- Beaucoup de végétation, arbres matures, ombre, la nature est omniprésente.

Faiblesses ou lacunes:

- L'ensemble des parcs sont de très petite taille;
- Des espaces verts avec beaucoup de potentiel attractif ne sont pas aménagés pour inciter le citoyen ou le touriste à y passer du temps (exemple : aucun mobilier urbain au parc de la Fabrique);
- Il n'y a aucun point de rassemblement communautaire ou espace de socialisation, créant les perrons d'église d'autrefois;
- L'installation et l'entretien du mobilier urbain à améliorer, ainsi que l'éclairage et le déneigement en raison du nombre d'employés municipaux restreint;
- Accès à l'eau potable et toilettes déficientes dans l'ensemble des parcs. La municipalité ne souhaite pas en installer en raison des enjeux d'entretien et de contrôle de la qualité de l'eau.
- Actuellement, il n'y a aucun plateau sportif pour encourager la pratique libre d'activités physiques chez les adultes et les adolescents.

3. PRINCIPES DE BONNES PRATIQUES

3.1 Favoriser le pont entre les générations

Les modèles familiaux ont grandement évolué dans les dernières décennies. Au moment d'aménager des parcs ou d'autres espaces publics, il est important de prendre en compte les enjeux que soulèvent les différents modèles familiaux. Les besoins des familles sont multiples, notamment parce que non seulement les parents font partie de la vie des enfants, mais aussi leurs grands-parents et la famille au sens large. L'aménagement des parcs devrait ainsi être conçu pour répondre aux besoins à la fois des enfants, mais aussi des personnes qui les accompagnent.⁵

Comment aménager des parcs pour favoriser la participation des familles et optimiser l'expérience famille?

Parents et enfants souhaitent vivre des expériences agréables quand ils vont au parc ensemble. Il faut se rappeler que si un parc est bien aménagé pour les enfants, les parents souhaiteront le fréquenter davantage. Offrir des installations permettant la pratique d'activités familiales (parents-enfants) et d'autres à proximité les unes des autres où enfants et parents peuvent faire des activités séparément, mais simultanément favorise le mode de vie actif pour toute la famille.

Il faut donc prendre en compte les besoins à la fois des enfants, petits et grands, des parents et des grands-parents dans l'aménagement du parc. Pouvoir s'y rendre facilement et en toute sécurité, avoir suffisamment d'espace pour circuler avec une poussette, être confortablement assis à l'ombre pour regarder son enfant jouer ou discuter avec d'autres parents sont tous des éléments qui influencent l'expérience au parc. Les besoins de l'enfant, quel que soit son âge, restent bien sûr au centre des préoccupations des parents. Somme toute, optimiser l'expérience famille dans l'aménagement d'un parc, c'est réfléchir autant aux besoins des parents qu'à ceux des enfants.

L'aménagement d'infrastructures et d'un mobilier adéquats est primordial, mais pour favoriser la participation des familles, l'animation est aussi importante, tout comme l'emplacement du parc dans la municipalité. La réglementation peut également avoir un effet sur la fréquentation des lieux : réglementation sur les chiens, environnement sans fumée, limitation de la vitesse à proximité des parcs, environnements favorables à l'allaitement, etc. Par ailleurs, l'information disponible sur les équipements offerts intéressera les familles et les incitera à les fréquenter.

Voici quelques suggestions pour mieux répondre aux besoins des familles dans les parcs⁶:

ÉQUIPEMENTS :

- S'assurer qu'il y a du mobilier urbain à une hauteur adéquate pour répondre aux besoins des plus petits, mais aussi des plus grands : tables à pique-nique, bancs, points d'eau, poubelles, etc.
- Prévoir des sentiers assez larges et recouverts d'un matériau approprié pour faciliter la circulation avec une poussette.
- Offrir des structures de jeu pour les tout-petits, les enfants et même les parents (ex. : jeu d'échecs géant).
- Installer des blocs sanitaires permanents ou temporaires avec tables à langer et zones d'allaitement, suffisamment grandes pour accueillir les poussettes.
- Aménager des jardins communautaires ou collectifs et en faire la promotion auprès des familles.

⁵ Projet Espaces, fiche «Penser famille» dans l'aménagement des parcs : http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id=110

⁶ Projet Espaces, fiche Optimiser l'expérience «famille»: http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id=139

- Offrir un accompagnement ou animer des activités familiales de jardinage et de mise en valeur des produits cultivés (initiation, atelier technique, préparation d'aliments, etc.).
- Offrir des structures ou du mobilier urbain en tandem (ex. : balançoires tandem, tables à pique-nique pour les tout-petits et leurs parents).
- Réserver des plages horaires qui conviennent aux familles pour la pratique libre sur les terrains sportifs.
- Installer une signalisation avec pictogrammes (pour les enfants qui ne savent pas lire) à hauteur adéquate.
- Installer des panneaux éducatifs à l'intention des enfants.
- Installer une boîte à jeux libre-service pour parents et enfants.
- Installer une boîte à livres libre-service pour parents et enfants.
- Déployer des structures temporaires pour la pratique de sports et d'activités physiques en toute saison.
- Installer des équipements temporaires pour faciliter la pratique de sports en toute saison : chalet chauffé, roulotte, bancs, etc.
- Aménager l'espace de façon à ce que les accompagnateurs d'enfants puissent vivre une expérience positive dans le parc (sentiers, espace de socialisation, espace de jeu libre, aire de jeu « visible » à partir des autres installations sportives et récréatives, etc.).

ACCESSIBILITÉ :

- Prévoir des espaces suffisamment grands à l'entrée du parc pour faciliter l'accès aux poussettes.
- Prévoir des accès aux sentiers assez larges pour circuler avec une poussette.
- Réserver des espaces de stationnement aux familles aux abords du parc.
- Prévoir des espaces de stationnement à vélos avec possibilité d'y ranger les remorques pour enfants et les vélos des tout-petits.
- Assurer la connectivité du parc avec les endroits fréquentés par les familles (services de garde, bibliothèque, etc.) et avec les quartiers résidentiels environnants.

3.2 Assurer la sécurité des usagers

Des parcs bien éclairés en soirée, bien déneigés en hiver et visibles par le voisinage, contribuent au sentiment de sécurité personnelle que ressentent tous les usagers et cela augmente la fréquentation du parc et la satisfaction de ses usagers.

De plus, en tant que gestionnaire et propriétaire des parcs municipaux, l'administration municipale de Saint-Édouard a une responsabilité civile à l'égard des utilisateurs de ces espaces publics. Elle a en effet une obligation de moyens et non de résultats; c'est-à-dire qu'elle doit prendre tous les moyens raisonnables pour que ne surviennent pas d'accidents⁷.

Lorsque l'on évalue un parc sur la dimension de la sécurité, on tient compte des caractéristiques du parc, de ses infrastructures et équipements où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des différents usagers. Cet état permet d'assurer la sécurité physique et de susciter un fort sentiment de sécurité chez les usagers. On intègre généralement à cette section des éléments tels que la sécurité des aires de jeu, des terrains sportifs et des aménagements en général (signalisation, éclairage, espace caché, vandalisme, équipement abandonné, etc.), etc.

Voici quelques suggestions pour mieux assurer la sécurité des usagers dans les parcs :

⁷ Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme, chap.12, p.314

- Aménager les espaces, les équipements, le mobilier et les végétaux de façon fonctionnelle et aérée afin de faciliter la surveillance des différentes sections du parc.
- Aménager des points d'ombre, surtout à proximité du mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique, gradins) et des aires de jeu pour enfants.
- Assurer une visibilité et un éclairage adéquats aux abords et à l'intérieur du parc pour renforcer le sentiment de sécurité des parents.
- Clôturer le parc en entier ou en partie près des rues où la circulation est plus dense.
- Assurer l'entretien régulier des infrastructures du parc afin d'offrir le maximum de sécurité.

3.3 Favoriser le confort et la détente par la qualité esthétique des lieux

Le design est souvent associé à l'esthétisme, à l'originalité et la fonctionnalité des usages. Ce sont des éléments qui sont à prendre en considération pour aménager des espaces beaux et harmonieux. Il a été largement documenté que l'embellissement est une caractéristique qui a une incidence positive sur une communauté. En travaillant sur un design paysager, on contribue à augmenter le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens, à conserver la propreté des espaces publics et à diminuer le vandalisme. La présence d'art urbain (œuvre d'art, murale, fresque, murs de graffitis structurés, créations éphémères) ou d'éléments architecturaux rappelant la nature et ses quatre éléments (rose des vents, arbre-emblème, foyer extérieur, fontaine d'eau ou bassin, etc.) peuvent aussi contribuer à ces objectifs.

Le design peut être travaillé à la fois au niveau de l'aménagement paysager qu'au niveau de la rénovation des équipements, bâtiments et infrastructures présents dans les parcs. L'embellissement peut également comprendre des interventions au niveau du verdissement; la plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes indigènes qui peuvent embellir les espaces verts. En ce sens, le design peut jouer un rôle dans la conception des aménagements paysagers, que ce soit pour le choix des espèces florales et arboricoles, le choix des emplacements des nouvelles plantations, l'aménagement des sentiers, des plates-bandes et du mobilier urbain.

3.4 Assurer une activité sur 4 saisons

Saison morte, saison froide, temps mort, froid polaire... bien que de se plaindre de l'hiver puisse être considéré comme un trait culturel bien de chez nous, il semble que les mentalités soient en train de changer. Ainsi, au lieu de pester contre l'hiver, nous en serions davantage à se demander « ce que l'on peut faire de bien avec »⁸. Ce changement en ce qui concerne notre relation avec l'hiver fait de plus en plus partie de la démarche de réflexion en aménagement urbain.

Inspirés des pays nordiques scandinaves qui servent fréquemment de modèle, les aménagistes sont de plus en plus soucieux d'aborder l'hiver comme une opportunité plutôt que comme une contrainte. À titre d'exemple, la ville d'Edmonton possède désormais un plan d'action dédié à la promotion de l'hiver. Plus près de nous, on retrouve de plus en plus de festivités basées sur l'hiver et ses atouts. Les festivités comme l'Igloofest, le Festival Montréal en lumière ou le Carnaval de Québec sont d'ailleurs déjà très bien implantées. D'autres initiatives telles que celles des ruelles blanches (ville de Montréal) traduisent bien la volonté actuelle de penser les espaces en toutes saisons.

⁸ Le Devoir, Daniel Chartier, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'imaginaire du Nord, de l'hiver et de l'Arctique de l'UQAM cité dans *Avenues.ca*. En ligne. <http://avenues.ca/decouvrir/appriivoiser-lhiver-villes-urbanisme-design-urbain/>

Il est important de souligner l'intérêt des espaces publics hivernaux en regard d'un mode de vie sain et actif. Pour sa part, l'attractivité des espaces publics hivernaux serait en grande partie dépendante du confort et de la sécurité des lieux. Ces deux éléments sont cruciaux pour l'expérience positive des usagers. Cette attractivité serait d'autant plus servie si les aménagements avaient une valeur esthétique ajoutée en hiver et que l'offre d'activité était adaptée et mise en réseau.

Dans cette perspective, penser l'aménagement des parcs et espaces verts de Saint-Édouard sur 4 saisons fait le pont entre de nombreuses préoccupations déjà exprimées à travers les principes de bonne pratique précédents.

Les conditions hivernales sont définitivement un obstacle de taille à la pratique de la marche et à l'adoption de saines habitudes de vie. Bien que la lutte contre les inconforts de l'hiver soit importante, ce sont surtout les activités que l'on pourra pratiquer à l'extérieur qui vont encourager un plus grand nombre de citoyens à marcher et aller jouer dehors. Les meilleurs exemples de villes d'hiver, où l'achalandage de l'espace public est le plus élevé, pointent vers la mise en réseau d'une variété d'espaces publics, où l'on retrouve une offre d'activités hivernales, liées par des axes illuminés, confortables, marchables, cyclables et, pourquoi pas, skiables (Vivre en Ville)⁹.

3.5 Mettre les parcs et espaces verts en réseau

La mise en réseau des parcs et espaces verts relève d'une stratégie qui vise à optimiser l'offre globale en créant un ensemble cohérent dont les parties sont complémentaires. En outre, la capacité de ces espaces à être complémentaires est dépendante de leur grande accessibilité et de leur mise en relation. Cette stratégie est d'autant plus pertinente lorsque ces espaces possèdent des vocations et des équipements différents.

L'effort de mise en réseau est orienté vers les modes de déplacement actif, entendu que les modes de déplacement motorisé sont généralement bien servis par le réseau de rues existant. Il s'agira ainsi d'identifier, d'aménager et de sécuriser un parcours privilégié qui permettra le déplacement efficace et sécuritaire des piétons et des cyclistes entre les différentes aires de services.

La mise en réseau des parcs et des espaces verts contribue donc à favoriser un mode de vie sain et actif auprès de la population, notamment celle des aînés dont la mobilité est plus fragile. Le désir de favoriser de tels aménagements est porté depuis plusieurs années par des institutions telles que la Direction de santé publique et de nombreuses organisations vouées à l'aménagement durable et viable des milieux urbains.

Considérant les préoccupations et les volontés exprimées dans la Politique de la famille et des aînés de la MRC des Jardins-de-Napierville, la mise en réseau des parcs et des espaces verts à Saint-Édouard s'avère incontournable.

⁹ Vivre en ville-Collectivité viables.org. *Design actif en contexte hivernal*. En ligne : <http://collectivitesviables.org/articles/design-actif-en-contexte-hivernal.aspx>

L'aménagement de milieux de vie sains et sécuritaires, attrayants et solidaires s'articule autour de la qualité et la sécurité de l'environnement bâti et naturel ainsi que l'organisation des modes de transport. Ces composantes sont étroitement liées et constituent des déterminants de la santé, du bien-être et de la sécurité de la population (Direction de la santé publique de la Montérégie)¹⁰.

La possibilité, pour les aînés, de recourir aux modes déplacement actifs pour se rendre de manière autonome à différentes destinations (lieu de résidences, commerces, services, équipements publics, etc.) est un élément essentiel de l'accessibilité d'une collectivité.

La mobilité active constitue par ailleurs un facteur particulièrement déterminant pour la qualité de vie des aînés, plus à risque de se trouver en situation de vulnérabilité sociale, économique, ou physique (Vivre en ville)¹¹.

¹⁰ Direction de la santé publique Montérégie, Construire ensemble des aménagements favorables à la santé. En ligne. <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/sante-environnementale/FICHE-THEMATIQUE-Construire-ensemble-amenagements-favorables-sante.pdf>

¹¹ Vivre en villes-collectivités viables.org. *Déplacements actifs*. En ligne. <http://collectivitesviables.org/sujets/deplacements-actifs.aspx>

4. ÉNONCÉ DE VISION APPUYÉ SUR LES VALEURS COLLECTIVES (projection idéalisée d'un futur rêvé)

La vision est une image globale qui indique où la collectivité veut être dans un horizon de planification à long terme, de 15-20 ans ou plus. C'est la première étape dans l'expression du changement souhaité, elle donne une direction au développement d'une collectivité en général : développement économique, environnemental et social. Elle est le produit de l'imagination et de la combinaison des valeurs clés de tous ceux qui participent à son élaboration.

La vision exprime d'abord et avant tout les désirs et les attentes partagés d'une collectivité à l'égard de son développement futur à très long terme.

En procédant à une démarche de consultation publique menant à l'élaboration et à l'adoption d'une politique de la famille et des aînés, les citoyens et les élus de la municipalité de Saint-Édouard ont affirmé leur désir pressant de se doter d'une vision sociale commune et claire, prenant source dans leurs valeurs, qui fait leur richesse collective, et inscrivant dans un plan des actions concrètes traduisant leurs idéaux de façon officielle et durable. Ces valeurs et principes sont énoncés dans la politique de la famille et des aînés, en p.5 :

«Les citoyens de Saint-Édouard sont fiers d'habiter une municipalité rurale où règne une grande tranquillité tout en bénéficiant de plusieurs services dans les municipalités avoisinantes. Ils apprécient tout autant leur résidence avec de grands terrains que l'esprit de communauté qu'ils entretiennent avec leurs voisins.

Les valeurs qu'ils privilégient sont :

- Le respect*
- L'entraide*
- La participation*
- L'ouverture*
- L'esprit de communauté.»*

Dans le cadre de sa politique de la famille et des aînés, la municipalité de Saint-Édouard a défini la famille ainsi :

«Puisque le modèle unique de la famille n'existe plus, chaque personne possède sa propre définition de la famille qui reflète son expérience personnelle. Nous pouvons toutefois affirmer que la famille est un couple ou un groupe de personnes liées par les liens du sang ou par l'amour. Ce sont des gens avec qui nous entretenons un lien privilégié, des valeurs partagées et une affection réciproque. Les membres de la famille sont là l'un pour l'autre. »2018, p. 5

Dans cette même politique, on y retrouve la définition d'une personne aînée :

«La personne aînée a atteint un certain âge, mais ne se définit pas uniquement par celui-ci. Il s'agit d'une personne qui, par la richesse de son vécu, a beaucoup à donner à la communauté. Les personnes aînées

ont des choses à partager et ils peuvent nous conseiller et nous guider grâce à leurs propres expériences. Ce pourquoi, nous devons les respecter, les inclure et les aider lorsqu'ils en ont besoin. » 2018, p. 5

Ces deux définitions traduisent une volonté forte d'inclusion de tous les membres de la communauté.

Si l'on souhaite que le Plan directeur des parcs et espaces verts de Saint-Édouard réponde à ces définitions de la famille et des aînés et rejoigne les Édouarois sur le plan de leurs valeurs collectives, il était primordial d'établir, avec les élus et le comité consultatif un scénario pour montrer à quoi la collectivité future de Saint-Édouard pourrait rassembler. Une collectivité qui a à cœur le bien-être de ses familles et qui souhaite planifier l'aménagement de ces parcs afin d'en faire des milieux de vie propices à l'épanouissement des citoyens, *«afin que Saint-Édouard devienne la plus agréable qui soit pour les familles et les aînés»*, comme le mentionne Monsieur le Maire en p.3 de ce Plan directeur.

Les membres du comité consultatif, dont les élus municipaux, se sont entendus sur trois principes directeurs qui viendront baliser les aménagements et les décisions prises en ce sens à l'avenir pour l'ensemble des parcs, soit :

- Des parcs polyvalents et intergénérationnels pour répondre aux besoins des familles et des aînés;
- Des parcs sécuritaires et accessibles;
- Des parcs favorisant la détente.

5. PLAN D'AMÉNAGEMENT – HORIZON 2028

5.1 Orientations générales pour l'aménagement des parcs et espaces verts à Saint-Édouard

En réponse à la vision de la municipalité, aux besoins exprimés par la population, à notre analyse des parcs existants et projetés et de leur rayon de desserte, tout en nous ancrant aux principes de bonnes pratiques énoncées, nous avons retenu les orientations générales suivantes pour l'aménagement des 6 parcs de Saint-Édouard :

- Un sentier de marche et/ou de course ou vélo en poussière de pierre ainsi que des bancs avec panneaux d'exercices dans tous les parcs à l'exception de celui dédié aux enfants (parc des loisirs);
- Des stations d'exercices pour adultes dans deux parcs;
- Un module de skate pour les ados dans au moins un des parcs ;
- Des supports à vélos dans chaque parc pour encourager le transport actif;
- Des bancs et des tables à pique-nique dans tous les parcs;
- Des abris couverts pour favoriser la socialisation à l'ombre;
- Au moins un équipement de mobilier urbain accessible dans chaque parc;
- Des tables de jeu d'échecs dans au moins un des parcs ;
- Des terrains sportifs pour les adultes dans au moins un des parcs;
- Un élément d'eau invitant les familles à se rafraîchir dans au moins un des parcs;
- Une scène couverte permettant la tenue de spectacles ou d'activités culturelles dans au moins un des parcs;
- De l'ajout d'arbres, arbustes et plates-bandes dans tous les parcs;
- De l'éclairage des sentiers de marche dans tous les parcs;
- La relocalisation des terrains de pétanque ailleurs que derrière la mairie;
- L'ajout d'un mur de graffitis dirigé pour animer les adolescents;
- La mise en valeur des espaces naturels existants;
- La mise en valeur des panneaux historiques existants au parc de la Fabrique.

Ces orientations générales ont ensuite été traduites par des aménagements ciblés dans chacun des parcs, en fonction des forces, faiblesses, opportunités et menaces ressortant pour chacun, en respectant les normes d'aménagement existantes et des contraintes de superficie disponible.

5.2 Parc Sénécal

5.2.1 Vocation :

Nouveau parc de quartier à vocation sportive dans le nouveau quartier résidentiel à venir.

5.2.2 Aménagements prévus :

- Volley-ball de plage;
- Mur de tennis (balle au mur)/mur de graffiti;
- Surface asphaltée pour la pratique du skate et module demi-lune déposée sur la surface;
- Allées de pétanque ;
- Jeu de shuffleboard;
- Bâtiment de service avec toilette et aire de pique-nique couverte;
- Gradins de spectateurs;
- Sentier éclairé avec bancs et panneaux d'entraînement.

5.2.2.1 Photos d'inspiration

Rampe de skate demi-lune



Inspiration : Parc Gérard-Laframboise, Saint-Philippe

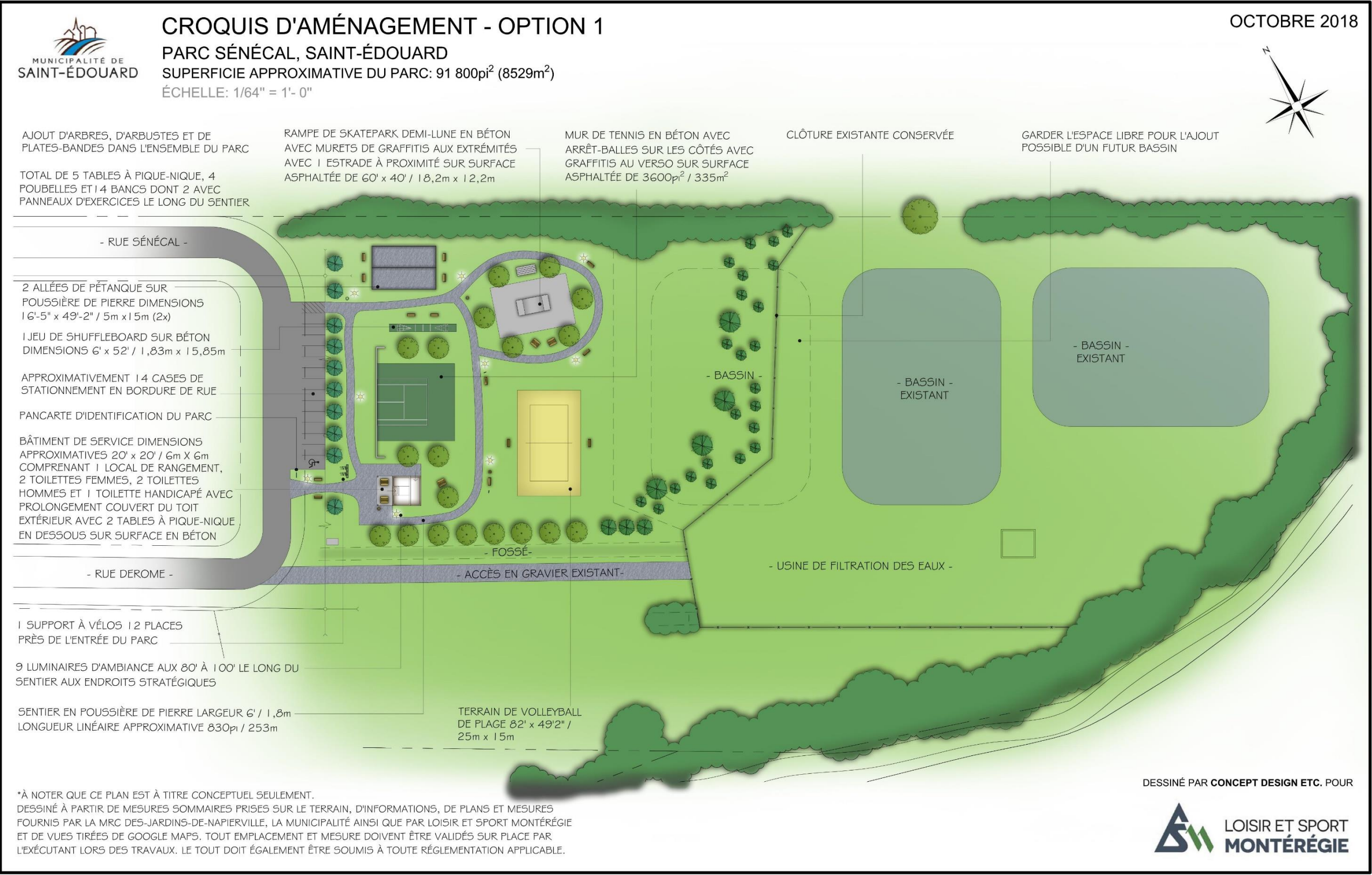
Graffiti contre un mur de tennis



Mur de tennis



5.2.2.2 Plan d'aménagement (2D et 3D)



CROQUIS D'AMÉNAGEMENT - OPTION 2

PARC SÉNÉCAL, SAINT-ÉDOUARD

SUPERFICIE APPROXIMATIVE DU PARC: 91 800pi² (8529m²)

ÉCHELLE: 1/64" = 1'-0"

OCTOBRE 2018



AJOUT D'ARBRES, D'ARBUSTES ET DE
PLATES-BANDES DANS L'ENSEMBLE DU PARC

TOTAL DE 5 TABLES À PIQUE-NIQUE, 4
POUBELLES ET 14 BANCs DONT 2 AVEC
Panneaux d'exercices le long du sentier

RAMPE DE SKATEPARK DEMI-LUNE EN BÉTON
AVEC MURETS DE GRAFFITIS AUX EXTRÉMITÉS
AVEC 1 ESTRADE À PROXIMITÉ SUR SURFACE
ASPHALTÉE DE 60' x 40' / 18,2m x 12,2m

TERRAIN DE VOLLEYBALL
DE PLAGE 82' x 49'2" /
25m x 15m

CLÔTURE EXISTANTE CONSERVÉE

GARDER L'ESPACE LIBRE POUR L'AJOUT
POSSIBLE D'UN FUTUR BASSIN

- RUE SÉNÉCAL -

2 ALLÉES DE PÉTANQUE SUR
POUSSIÈRE DE PIERRE DIMENSIONS
16'-5" x 49'-2" / 5m x 15m (2x)

1 JEU DE SHUFFLEBOARD SUR BÉTON
DIMENSIONS 6' x 52' / 1,83m x 15,85m

APPROXIMATIVEMENT 14 CASES DE
STATIONNEMENT EN BORDURE DE RUE

PANCARTE D'IDENTIFICATION DU PARC

BÂTIMENT DE SERVICE DIMENSIONS
APPROXIMATIVES 20' x 20' / 6m x 6m
COMPRENANT 1 LOCAL DE RANGEMENT,
2 TOILETTES FEMMES, 2 TOILETTES
HOMMES ET 1 TOILETTE HANDICAPÉ AVEC
PROLONGEMENT COUVERT DU TOIT
EXTÉRIEUR AVEC 2 TABLES À PIQUE-NIQUE
EN DESSOUS SUR SURFACE EN BÉTON

- RUE DEROME -

1 SUPPORT À VÉLOS 12 PLACES
PRÈS DE L'ENTRÉE DU PARC

9 LUMINAIRES D'AMBIANCE AUX 80' À 100' LE LONG DU
SENTIER AUX ENDROITS STRATÉGIQUES

SENTIER EN POUSSIÈRE DE PIERRE LARGEUR 6' / 1,8m
LONGUEUR LINÉAIRE APPROXIMATIVE 800pi / 244m

- FOSSE -

- ACCÈS EN GRAVIER EXISTANT -

TERRAIN DE TENNIS CLÔTURÉ
DIMENSIONS 120' x 60' /
36,5m x 18,3m

- BASSIN -

- BASSIN -
EXISTANT

- BASSIN -
EXISTANT

- USINE DE FILTRATION DES EAUX -

*À NOTER QUE CE PLAN EST À TITRE CONCEPTUEL SEULEMENT.
DESSINÉ À PARTIR DE MESURES SOMMAIRES PRISES SUR LE TERRAIN, D'INFORMATIONS, DE PLANS ET MESURES
FOURNIS PAR LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE PAR LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE
ET DE VUES TIRÉES DE GOOGLE MAPS. TOUT EMPLACEMENT ET MESURE DOIVENT ÊTRE VALIDÉS SUR PLACE PAR
L'EXÉCUTANT LORS DES TRAVAUX. LE TOUT DOIT ÉGALEMENT ÊTRE SOUMIS À TOUTE RÉGLEMENTATION APPLICABLE.

DESSINÉ PAR CONCEPT DESIGN ETC. POUR



5.2.3 Offre d'activités et d'animation potentielle du Parc Sénécal en fonction des 4 saisons

Parc/saison	Printemps	Été	Automne	Hiver
Parc Sénécal	Marche, course, entraînement sur bancs, tennis (balle au mur), volley-ball de plage, pétanque, shuffleboard, pratique ou initiation au skate			Fête d'hiver, marche ou raquette

5.3 PARC DES LOISIRS

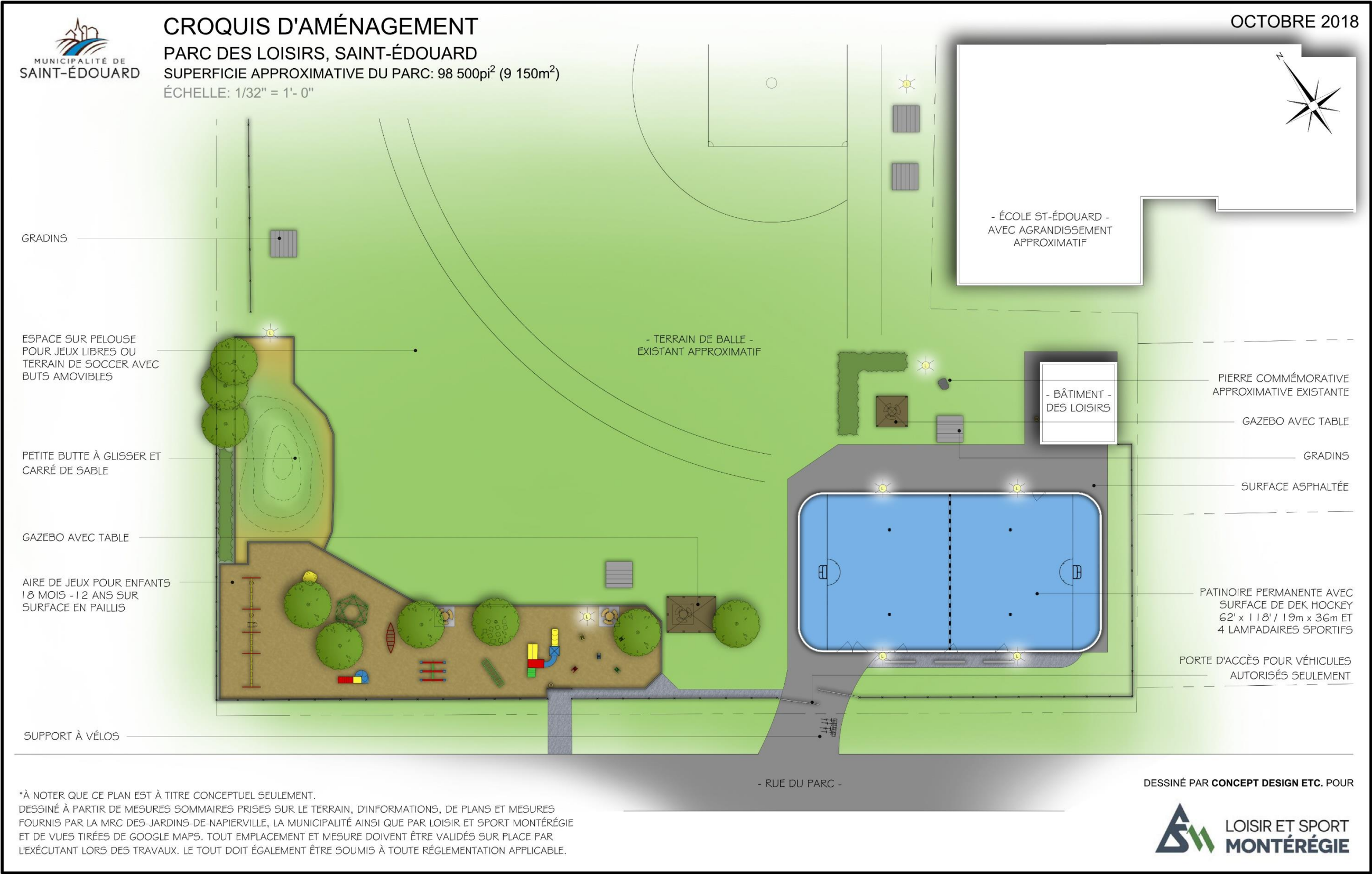
5.3.1 Vocation :

Parc de quartier adjacent à l'école primaire et équipé pour répondre aux besoins des enfants et des adolescents. Diversité d'équipements sur place.

5.3.2 Aménagements réalisés :

- Terrain de balle sur lequel sont aménagés des terrains de pratique de soccer;
- Patinoire multifonctionnelle 4 saisons avec surface de Dek hockey;
- Appareils de jeu pour enfants de tous âges;
- Mobilier urbain (tables sous abris couverts);
- Bâtiment de service (chalet des patineurs).

5.3.2.1 Plans d'aménagement 2D et photos





5.3.3 Offre d'activités et d'animation potentielle du parc des Loisirs en fonction des 4 saisons

Parc/saison	Printemps	Été	Automne	Hiver
Parc des Loisirs	Aire de jeu pour enfants, patinoire pour Dek hockey, soccer			Patinoire

5.4 Parc de la Fabrique :

5.4.1 Vocation :

Aire de détente esthétique et ombragée, point de rassemblement au centre du village qui pourrait accueillir des événements culturels ou communautaires, halte aménagée pour les cyclistes.

5.4.2 Aménagements prévus :

- Sentier de marche ou de course éclairé dont une portion serait un sentier glacé illuminé en hiver;
- Bancs et panneaux d'exercices;
- aire de pique-nique regroupant 3 tables;
- Place centrale de rassemblement avec 5 buses (jets d'eau avec jeux de lumière) pouvant accueillir un sapin de Noël;
- Scène couverte pour spectacle ou cours en groupe extérieurs (Zumba, yoga, etc.);
- 2 Tables d'échec ;
- Plates-bandes fleuries;
- 16 Chaises de lecture et détente;
- 50 boules d'éclairage au LED pouvant être programmées pour changer de couleur dans 5 arbres.

5.4.2.1 Photos d'inspiration

Buses servant de jeux d'eau de jour l'été et de jeu de lumières le soir



Inspiration : Parc du citoyen, Chicoutimi

Sentier glacé



Inspiration : Parc Casimir-Dessaulles, Saint-Hyacinthe

Scène couverte pour spectacles en plein air



Inspiration : Parc Casimir-Dessaulles, Saint-Hyacinthe

Boules lumineuses au LED effet Moon de la compagnie Twist



Inspiration : Quartier Petit-Champlain, Ville de Québec

Marché public en été



Inspiration : Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Marché de Noël

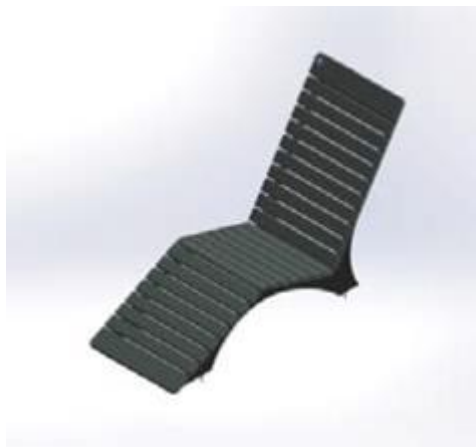


Inspiration : Google Images

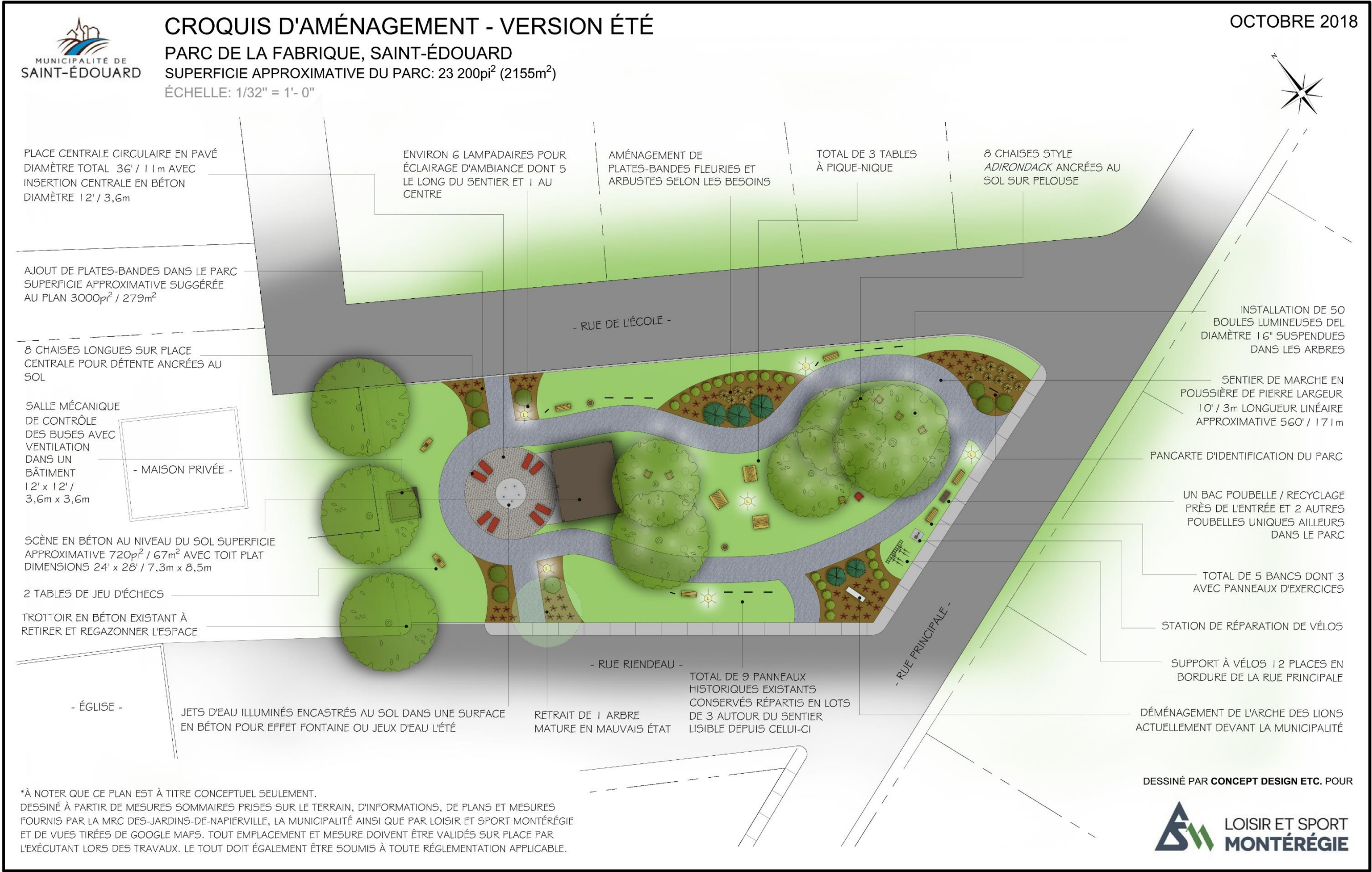
Chaise New York et chaise longue simple



Inspiration : Catalogue Tessier



5.4.2.2 Plan d'aménagement (2D et 3D)

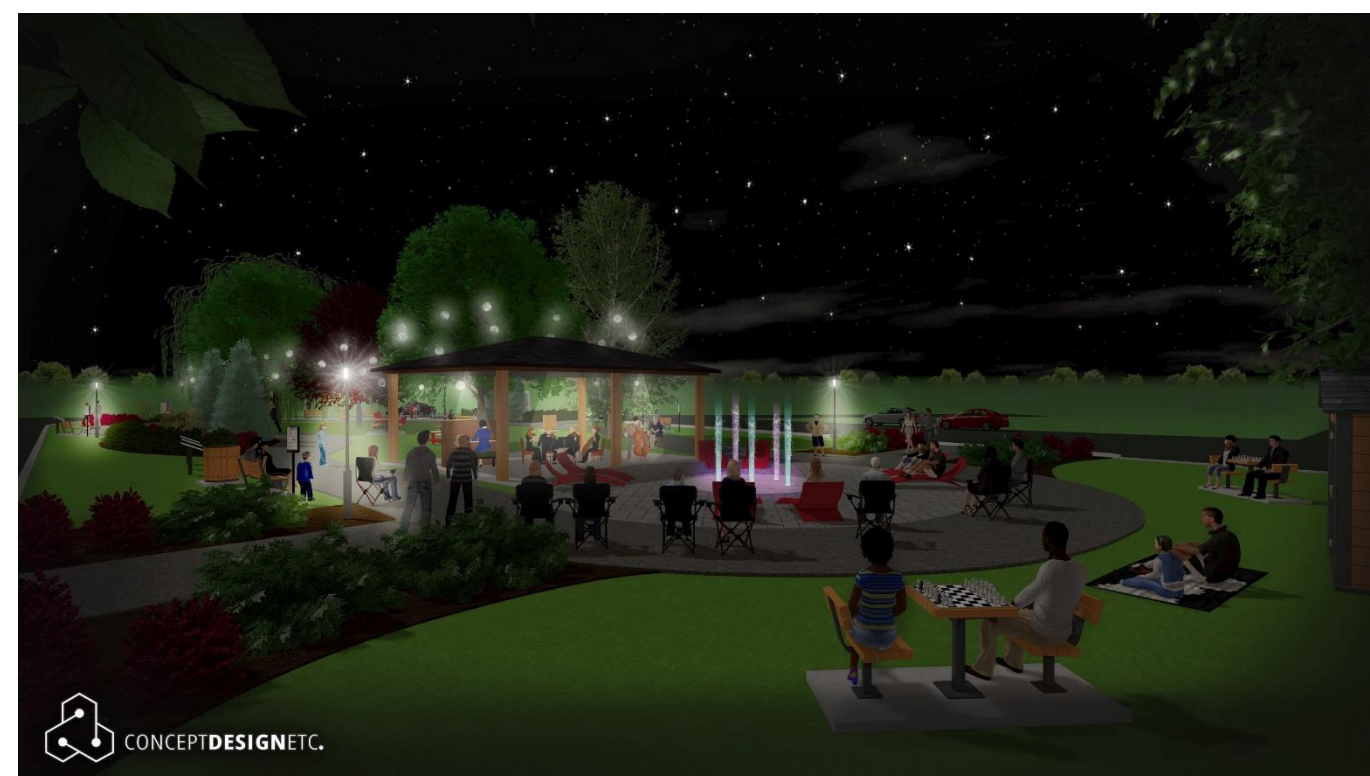




CROQUIS D'AMÉNAGEMENT - VERSION HIVER

PARC DE LA FABRIQUE, SAINT-ÉDOUARD
SUPERFICIE APPROXIMATIVE DU PARC: 23 200pi² (2155m²)
ÉCHELLE: 1/32" = 1'- 0"







5.4.3 Offre d'activités et d'animation potentielle du parc de la Fabrique en fonction des 4 saisons

Parc/saison	Printemps	Été	Automne	Hiver
Parc de la Fabrique	Détente, socialisation, pique-nique, marche, course, entraînement sur bancs	Détente, socialisation, pique-nique, marche, course, entraînement sur bancs, jeux d'eau permis sur la dalle de béton avec buses, spectacles en plein air, cours de groupe en plein air, marché public ou fête, rassemblement de cyclistes	Cours de groupe en plein air, détente, socialisation, pique-nique, marche, course, entraînement sur bancs	Sentier glacé, fête d'hiver, marché de Noël, messe extérieure, concert de Noël

5.5 Parc Derome

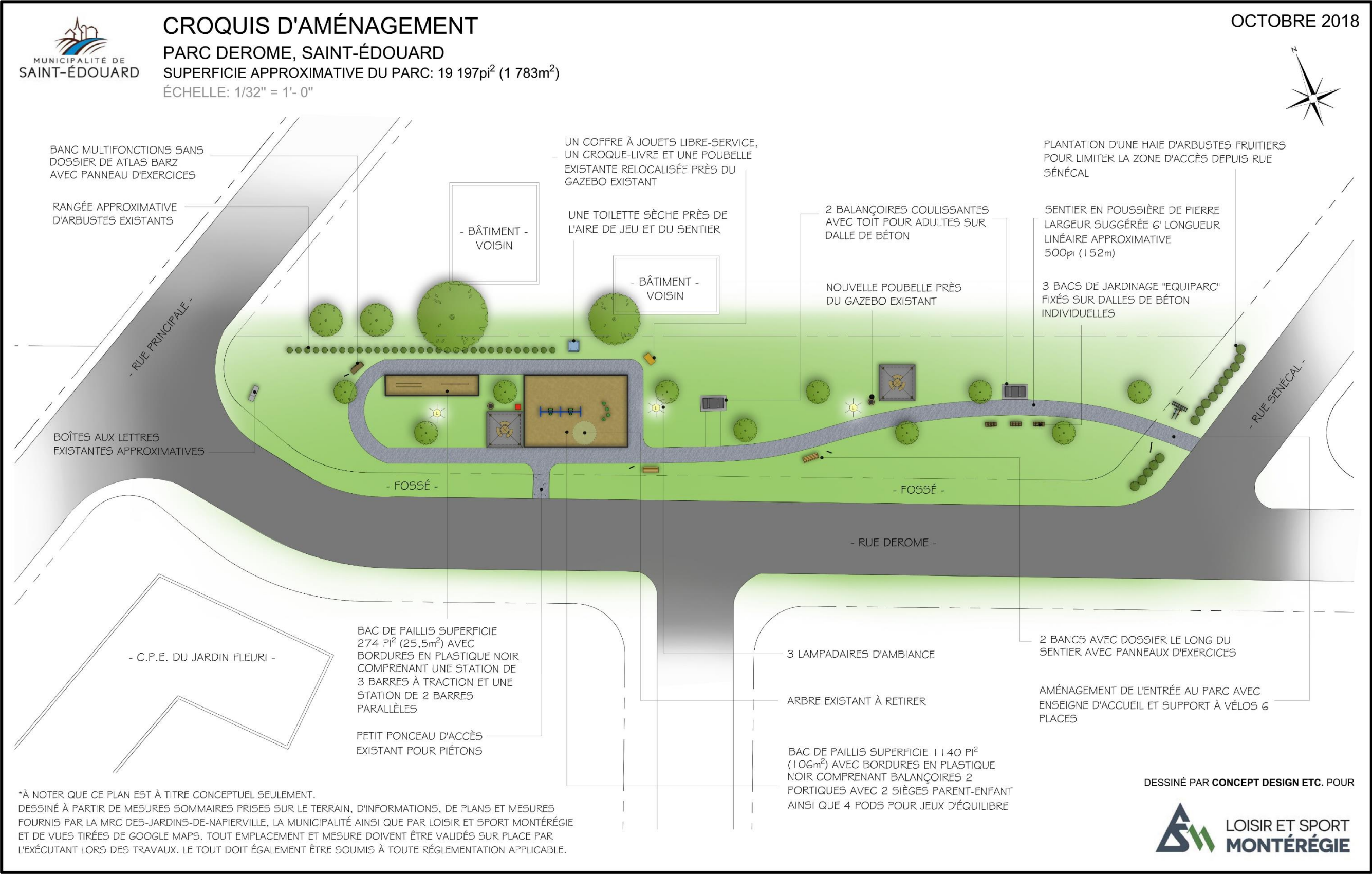
5.5.1 Vocation :

Ce parc est un îlot de verdure à la base, auquel la municipalité a souhaité ajouter des équipements de base pour le jeu des enfants, l'entraînement pour les adultes et des espaces de socialisation.

5.5.2. Aménagements réalisés (en août 2018 et sera complété en 2019) :

- Balançoires parents-enfants;
- Stations d'exercices pour adultes, bancs avec panneaux d'exercices proposés;
- Sentier de marche ou de course;
- Aire de pique-nique;
- Balançoire coulissante adaptée;
- Coffre à jouets communautaire.

5.5.2.1. Plan d'aménagement (2D et 3D)



PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS de la municipalité de Saint-Édouard

/41



5.5.3. Offre d'activités et d'animation potentielle du parc Derome en fonction des 4 saisons

Parc/saison	Printemps	Été	Automne	Hiver
Parc Derome	Marche, course, entraînement sur bancs et sur stations d'exercices, balançoires, coffre à jouets, détente, socialisation, pique-nique			Marche

5.6 Parc de la Rue du Parc :

5.6.1 Vocation :

Îlot de verdure pour la détente, pause pour les sportifs ou halte pour entraînements

5.6.2 Aménagements prévus :

- Table à pique-nique sous abri couvert ;
- Bancs avec panneaux d'exercices;
- Poutre d'équilibre;
- Sentier de marche ou de course.

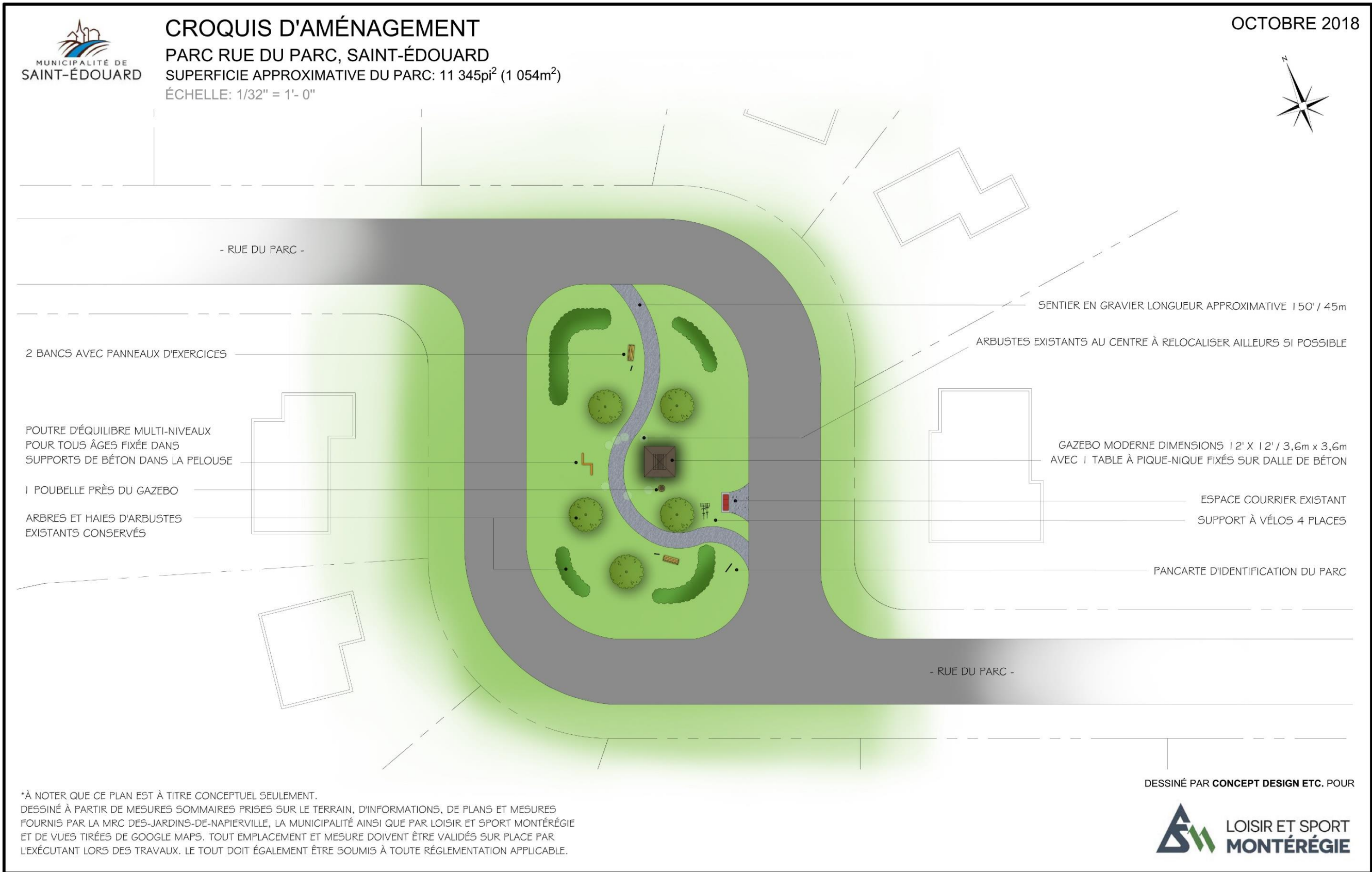
5.6.2.1 Photo d'inspiration

Placottoir-Pergola



Inspiration : Avenue Henri-Julien, Arrondissement Plateau Mont-Royal, Montréal

5.6.2.2 Plan d'aménagement (2D et 3D)





5.6.3 Offre d'activités et d'animation potentielle du Parc de la rue du Parc en fonction des 4 saisons

Parc/saison	Printemps	Été	Automne	Hiver
Parc rue du Parc	Marche, course, entraînement sur bancs, détente, socialisation			N/A

5.7 Parc rue Thibert

5.7.1 Vocation :

Îlot de verdure pour la détente, pause pour les sportifs ou halte pour entraînements

5.7.2 Aménagements prévus :

- Îlot de verdure avec bacs maraîchers communautaires;
- Bancs avec panneaux d'exercices;
- Support à vélos.

5.7.2.1 Photos d'inspiration

Bac à jardinage de l'entreprise Équiparc



5.7.2.2 Plan d'aménagement (2D et 3D)





5.7.3 Offre d'activités et d'animation potentielle du parc de la rue Thibert en fonction des 4 saisons

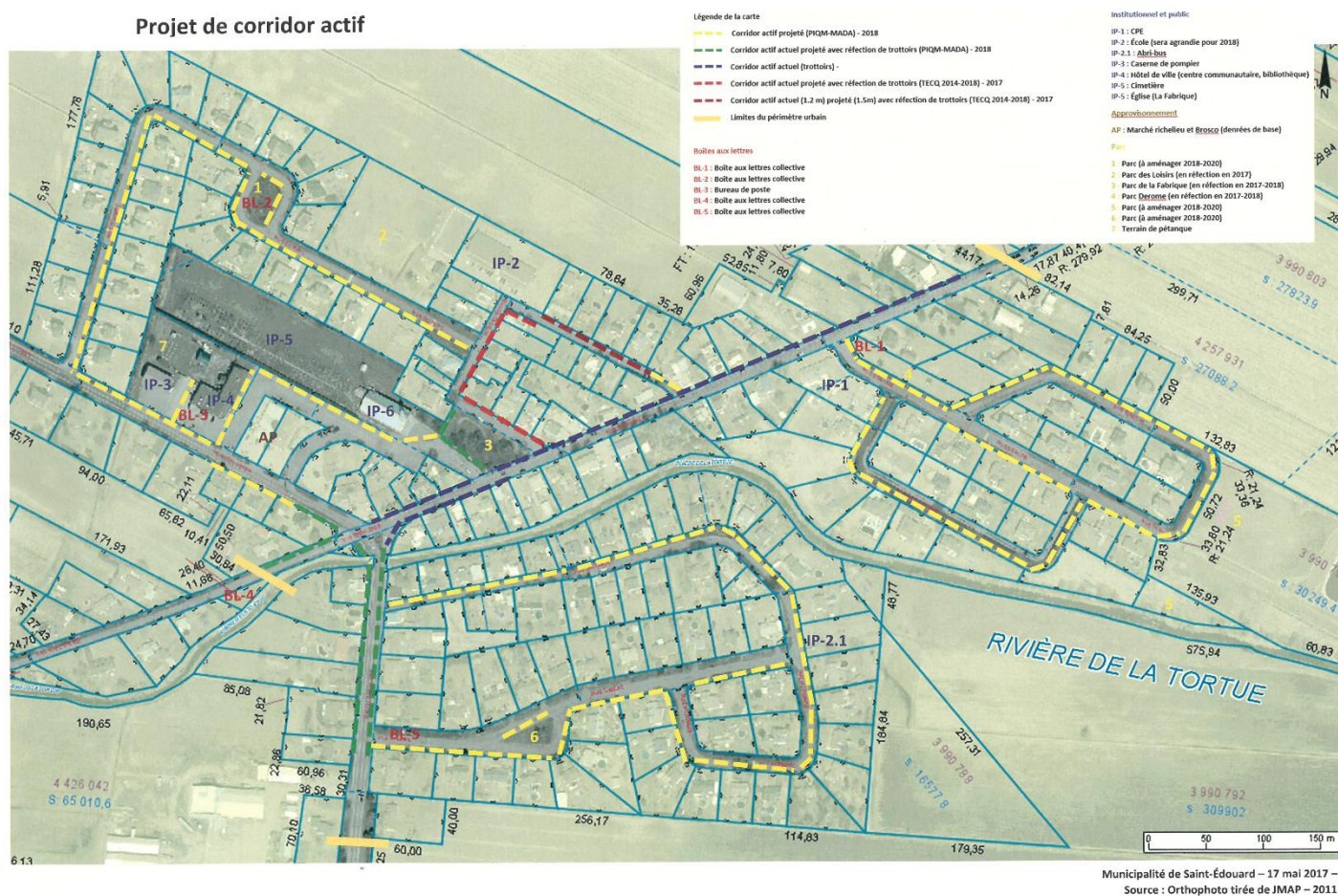
Parc/saison	Printemps	Été	Automne	Hiver
Parc de la rue Thibert	Marche, course, entraînement sur bancs, plantation de légumes ou fines herbes ou petits fruits, activités d'interprétation des bacs maraîchers ou initiation au jardinage	Marche, course, entraînement sur bancs, cueillette de petits fruits ou fines herbes, récolte de légumes	Marche, course, entraînement sur bancs, récolte de légumes ou fines herbes	N/A

5.8 Projet de corridor actif pour relier les parcs et espaces verts

Un des objectifs de la Politique de la famille et des aînés de Saint-Édouard est d'augmenter la sécurité. Pour ce faire, les actions identifiées au plan d'action 2018-2022 sont :

- Mettre en place divers moyens pour ralentir la vitesse des automobilistes;
- Appliquer la réglementation municipale au sujet des chiens;
- Améliorer l'éclairage dans les rues et les rangs;
- Recommander au ministère des Transports d'ajouter des traverses de piétons dans la municipalité;
- Refaire les trottoirs;
- Évaluer les coûts liés au déneigement des trottoirs durant l'hiver.

La municipalité de Saint-Édouard a présenté une demande de financement de 100 000\$ au PQM-MADA, suite à l'adoption de sa politique de la famille et des aînés et a reçu une réponse positive au cours du printemps 2018. Des investissements seront donc faits au niveau du marquage et du balisage des rues et des intersections au cours des prochaines années grâce à cette aide gouvernementale. Le projet de corridor actif permettra de relier les 6 parcs entre eux (voir ligne pointillée jaune sur l'image, les numéros 1 à 7 représentant les 6 parcs et l'Hôtel de ville).



Voici quelques PISTES D' ACTIONS supplémentaires POUR ENCOURAGER / SUSCITER LES DÉPLACEMENTS ACTIFS auprès des citoyens

Il est primordial de favoriser les déplacements actifs **sécuritaires** entre les parcs en incitant les citoyens à utiliser le nouveau corridor actif, par des indications de distance, des enseignes faciles à lire, la sécurisation des intersections, de l'éclairage et le déneigement :

- Installer des panneaux de limites de vitesse et de partage de la route pour les piétons, cyclistes et automobilistes;
- Sensibiliser les familles et les aînés aux excès de vitesse par l'installation de panneaux « Attention à nos enfants » et de panneaux sur les véhicules municipaux;
- Créer des aménagements routiers sécuritaires et accessibles pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes (route 221) permettant aux résidents d'accéder aux différents services, et ce, de façon directe, conviviale et sécuritaire;
- Installer des dos-d'âne (ou autres mesures alternatives d'apaisement de la circulation) dans les zones scolaires, garderies, parcs, etc., en vue de ralentir la circulation des véhicules motorisés;
- Favoriser la connectivité entre les parcs, par des passages piétonniers;
- Améliorer la signalisation des parcs (nouvelles enseignes, signature uniforme) et installer dans chaque parc une grande carte des parcs (localisation et photos) et points d'intérêts dans la municipalité avec la distance en km et temps de marche et vélo vers chacun d'entre eux, à partir de l'endroit où l'on se trouve.

5.9 Proposition de parcours balisé

En continuité du projet de corridor actif de la municipalité de Saint-Édouard, nous proposons un parcours balisé de 2,5 km pour la marche, la course ou le vélo.

Le trajet, au départ du parc de la rue Thibert s'effectue ainsi :

- Départ du parc de la rue Thibert (# 6) pour se rendre au parc de la rue du Parc (# 5) en passant par le rang Lafrenière, la montée Lussier et la rue du Parc (segment de 1000 m ou 1 km)
- Du parc de la rue du Parc au parc des Loisirs (segment de 110 m)
- Du parc des loisirs au parc de la Fabrique (segment de 220 m)
- Du parc de la Fabrique au parc Derome (segment de 380 m)
- Du parc Derome au parc Sénécal (segment de 320 m)
- Du parc Sénécal au parc de la rue Thibert en passant par la rue Principale (segment de 510 m)

Ce parcours balisé, qui pourrait être affiché dans chacun des parcs avec une indication pour l'utilisateur de combien de km il a à parcourir vers chacun des autres parcs, permettrait à chacun de configurer son trajet afin de planifier une sortie de course, de marche ou de vélo en famille, selon ses besoins, ses capacités et ses envies.

Le concept est encore à développer et devra être assorti de panneaux d'affichage bien visibles sur la chaussée et de marquage au sol.

PARCS ET ESPACES VERTS DE SAINT-ÉDOUARD

CARTE DES PARCS ET PARCOURS BALISÉ DE 2,5 KM*



* Les distances entre les parcs sont approximatives et sont mesurées à partir de Google Maps. Celles-ci peuvent varier selon le chemin emprunté.

Présenté par



6. CONCLUSION

Loisir et Sport Montérégie est fier d'avoir collaboré avec la municipalité de Saint-Édouard pour la rédaction de son premier Plan directeur des parcs et espaces verts.

Saint-Édouard est une petite municipalité dynamique qui se démarque par sa tradition agricole et l'implication de ses citoyens dans le milieu communautaire.

Loisir et Sport Montérégie a dénoté chez les élus du conseil municipal de Saint-Édouard une volonté ferme de travailler à la planification efficiente de ses parcs et espaces verts, une condition gagnante pour la mise en place des actions découlant de ce plan.

Ce Plan directeur, c'est 6 parcs auxquels on apportera une attention particulière au cours des 10 prochaines années, en étant toujours à l'affût des opportunités de financement et de partenariats.

Ce Plan directeur représente une forme d'engagement de la municipalité pour des investissements dans la qualité de vie de ses citoyens, pour le mieux-être des familles et des aînés dans un environnement de qualité qui incite aux bonnes habitudes de vie.

Le conseil municipal de Saint-Édouard, à l'instar des municipalités rurales de la Montérégie, a de quoi être fier de cette démarche et des actions qui s'en suivront.

Franc succès à la communauté de Saint-Édouard!

7. BIBLIOGRAPHIE

- SOUBRIER, Robert. (2000). *Planification aménagement et loisir*. Presses de l'Université du Québec. Coll. Temps libre et culture. 2^e édition. 520 p.
- MIAUX, Sylvie et Romain ROULT. (2016). *Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme. Perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires*. Presses de l'Université du Québec. Coll. Temps libre et culture. 346 p.
- MAMROT. Répertoire des municipalités. Lien : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>
- Projet Espaces www.projetespaces.ca
- Plan directeur des Parcs et espaces verts de la municipalité de Carignan, Planex, 2011
- Plan directeur des Parcs et Espaces verts de la municipalité de Saint-Zotique, Plania 2013
- Plan directeur des Parcs et espaces verts de la municipalité de Neuville, 2015
- Plan directeur des Parcs et espaces verts de la ville de Candiac 2016, version abrégée
- Politique de la famille et des aînés de Saint-Édouard, 2018
- Plan d'action 2018-2022 de la Politique de la famille et des aînés de Saint-Édouard, 2018
- Données provenant de la Politique familiale et des aînés de la MRC des Jardins De Napierville, 2017
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. Boulais, Julie. Septembre 2016. Profil thématique : profil démographique et socioéconomique de la population de Saint-Édouard
- CLD des Jardins-de-Napierville. Politique de développement social des Jardins-de-Napierville
- Projet Espaces, fiche «Penser famille» dans l'aménagement des parcs : http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id=110
- Projet Espaces, fiche Optimiser l'expérience «famille»: http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id=139
- Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme, chap.12, p.314
- Le Devoir, Daniel Chartier, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'imaginaire du Nord, de l'hiver et de l'Arctique de l'UQAM cité dans Avenues.ca. En ligne. <http://avenues.ca/decouvrir/approviser-lhiver-villes-urbanisme-design-urbain/>
- Vivre en ville-Collectivité viables.org. Design actif en contexte hivernal. En ligne.<http://collectivitesviables.org/articles/design-actif-en-contexte-hivernal.aspx>

Direction de santé publique Montérégie, Construire ensemble des aménagements favorables à la santé. En ligne. <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/sante-environnementale/FICHE-THEMATIQUE-Construire-ensemble-amenagements-favorables-sante.pdf>